

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 604

Artikel: Une recommandation aux ménagères à l'occasion du prochain recensement fédéral

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

11 DEC. 1941

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOUD, 17, rue de l'Opéra

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux 1.943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER..... 8.—
Le numéro... 0.25

Réductions p. abonnements
Les abonnements partent de 1^{er} Janvier. À partir du 1^{er} Juillet, il est
différent des abonnements de 6 mois (3 Fr.) relatifs pour le calendrier de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Nous déplorons et ne comprenons pas que la houille blanche, ces puissantes forces naturelles qui parcourent nos vallées, soient restées si longtemps inemployées. Un jour viendra où les hommes déploreraient et ne comprendraient pas non plus comment les générations précédentes ont pu laisser inemployées l'énergie et les capacités qui se trouvent dans le cœur et dans la tête de nos femmes. Ces forces, nous les laissons à la porte de notre législation. Ouvrons-leur cette porte!

HUBER

Conseiller national (St-Gall)

Sus au travail féminin !

L'arrêté genevois

Notre dernier numéro était sous presse lorsque le Grand Conseil de Genève a voté, sans opposition, hélas ! le projet d'arrêté présenté au début du printemps dernier par M. Déthiollaz, député chrétien-social, sur « la suppression des cumuls ». Nous en avions déjà parlé ici même à plusieurs reprises,¹ relevant non seulement la complète imprééptéité de ce titre (il n'y a cumul, pour tous ceux qui possèdent quelque notion de grammaire française, que lorsqu'une seule personne jouit simultanément de plusieurs emplois), mais surtout l'injustice, le danger et l'inutilité de cette proposition.

Or, bien que le premier et grandiose projet de M. Déthiollaz — qui ne visait à rien moins que d'interdire « le cumul entre conjoints » dans toutes les activités privées ou publiques — ait été beaucoup modifié, vu l'impossibilité reconnue d'empêcher la bouchère, la laitière, l'épicier ou la paysanne de travailler aux côtés de leur mari ! les dispositions adoptées l'autre mercredi constituent une des plus graves attaques que nous nous souvenons d'avoir vu porter contre les femmes. Que l'on en juge :

1. Devront disparaître les abus résultant du cumul des salaires de mari et femme dans les administrations fédérales, cantonales et communales, dans les régies fédérales, dans les établissements de droit public tant fédéraux que cantonaux que communaux, dans les organismes de guerre de la Confédération, des cantons et des communes.

2. Dans ces mêmes administrations, la femme mariée devra être remplacée par un démobilisé partout où cela sera possible.

3. Un *numerus clausus* sera introduit dans l'économie privée pour limiter le travail de la femme dans le commerce, la banque et les assurances, là où le même travail pourra être accompli par des démobilisés.

Donc, et ceci sans parler des cas existant déjà dont toute l'organisation de vie va être bouleversée, impossibilité pour des fonctionnaires, à quel titre que ce soit de l'une des nombreuses catégories énumérées ci-dessus, d'épouser une de leurs compagnes de travail, si leur seul gain ne permet pas de fonder un foyer sans l'apport du sien ; mais possibilité en revanche, pour éviter ce dilemme, de vivre alors en union libre : les défenseurs à tous crins de la famille ne semblent pas y voir d'inconvénients. Donc, expulsion de la femme mariée des postes et fonctions de l'administration publique, et de la femme tout court des places de l'économie privée : peu importe que le budget familial en souffre et rende par conséquent singulièrement difficile cette augmentation de la natalité réclamée par les mêmes législateurs ; et peu importent aussi les capacités naturelles, la préparation professionnelle, l'expérience acquise, l'âge atteint... Voici une institutrice, pédagogue dans l'âme, qui obtient de sa classe les plus admirables résultats, mais qui a commis le crime de se marier ; voici une caissière minutieuse et entendue, qui, courbée sur ses chiffres depuis de longues années, a gagné le respect et la confiance de ses chefs ; voici une vendeuse experte et adroite, qui a, plus que personne, contribué à créer la clientèle du commerce dont les patrons ont eu la chance de s'y attacher ; et voici, d'autre part, des jeunes gens, gauches et empruntés devant les gosses de la classe comme devant le public du magasin, qui ne brillent ni par leur exactitude ni par leur savoir-faire : Mesdames et Mesdemoiselles, cédez-leur de bon cœur votre place, et cherchez à vous débrouiller vous-mêmes comme vous le pourrez ! En vérité, nous le répétons, nous ne connaissons, de toute notre expérience de féministe, peu ou même point de texte aussi draconien, aussi injuste et arbitraire que celui-ci. Et dire qu'au Grand Conseil, MM. Déthiollaz

l'Association vaudoise. Un grand travail d'entraide internationale a été fait par le Comité central pour secourir dans les pays occupés et surtout dans la zone libre de la France plusieurs de nos collègues réfugiées.

Les rapports financiers furent acceptés ; celui de la Commission des intérêts féminins (présenté par Mme Arnold, de Genève) et celui des intérêts professionnels prouvaient que, chez les femmes aussi, le service militaire entrave souvent l'activité.

Le rapport de la Commission des questions nationales était attendu avec une certaine curiosité. Mme A. Quinché, Dr. en droit le détailla avec un talent d'avocat. Elle rapporta qu'au cours de cette année la Commission nouvelle a organisé une sorte de Landsgemeinde des femmes universitaires, qui eut lieu à Schwyz le jour où débuta la guerre à l'est. Cette journée eut plein succès et permit à 70 de nos membres de faire en commun le pèlerinage au Rütti, après la visite des Archives nationales et l'audition d'une remarquable conférence, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Schwyz par le prof. Thürer, de St-Gall. Un concours sur plusieurs thèmes actuels a suscité 5 travaux dont deux furent récompensés de modestes prix : chose amusante, les lauréates sont, toutes deux, membres de l'Association genevoise. Il est probable que les lecteurs du *Mouvement Féministe* auront l'occasion de lire des extraits de ces deux travaux primés.

L'Assemblée procéda ensuite aux élections statutaires. Quatre des membres démissionnaires furent réélus : Mme Schaezel (Genève), Mme Darb-Garnier (Lausanne), Mme Mundorff (Bâle) et Mme Nuesch (St-Gall). Mme Bl. Hegg-Hoffet remplaça Mme R. Frey (Berne) et Mme Zollikofet fut nommée pour remplacer Mme Leder (Zurich). Cette année, la présidence changeait de mains, ainsi que les statuts l'exigent, et Mme Hegg-Hoffet (Berne) fut élue à l'unanimité. Mme B. Berger, de Berne également, fut nommée secrétaire du Comité central. Mme Sophie Piccard fut proclamée lauréate pour l'année 1941-42 de la « Bourse junior » de la Fédération internationale des femmes universitaires. Mme Piccard fut longuement applaudie. Trois modestes petites bourses suisses d'étude furent accordées au cours de cette année. Elles permirent à Mme J.-M. Perrenoud (La Chaux-de-Fonds), Chr. Robichon et Sachs (Zurich) de passer quelques semaines de recherches dans une ville de langue différente de leur. Une allocation de voyage a également été attribuée à un membre de

Chez les Femmes universitaires

Assemblée de déléguées : Genève 15-16 nov. 1941

et Laurencet (chrétiens-sociaux) l'ont déclarée « insuffisant », et MM. Alb. Picot (libéral) et Alfred Borel (radical) « modeste » : que faudrait-il encore à ces messieurs ? ...

Il est piquant d'ailleurs de leur faire remarquer qu'en ce qui concerne la première de ces dispositions néfastes, leur texte, s'il était appliqué tel quel, pourrait bien porter tort à ceux qu'ils veulent à tout prix avantager, puisqu'il n'y est dit en aucune façon, en cas de prétendu « cumul », lequel des conjoints doit céder sa place, et des femmes résolues et capables auraient beau jeu, là où leur gain dépasse celui de leur mari, à réclamer le droit de garder, elles, leur poste ! ... Il est indispensable aussi de relever une fois de plus combien cet arrêté, que les socialistes cependant ont voté comme les autres, constitue une prime à la fortune : pourquoï, d'une part, obliger une femme — ou un mari — à démissionner lorsque leur taux de gain « dépasse le minimum permis », et, d'autre part, admettre comme parfaitement licite qu'un homme d'affaires siège dans plusieurs conseils d'administration — c'est cela, alors, qui est du cumul ! — ou encore qu'un industriel épouse une femme riche, dont les revenus dépasseront, et de combien ? le traitement de l'institutrice ou de la dactylographe mariée ?

(La suite en 2^{me} page.)

E. Gd.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Mais par un incident « tragi-comique » les fleurs ont été distribuées sur les tables du banquet. Symbole involontaire de l'extrême modestie de celle à qui elles étaient destinées ! ...

Mme Hegg-Hoffet, la nouvelle présidente, eut immédiatement l'occasion de montrer combien elle est informée des questions féminines dans la discussion qui suivit et qui traitait de la protection du travail des femmes suisses. Pour nous, ce nous est de bon augure que notre nouvelle présidente soit de culture littéraire et que son nom soit connu comme celui d'une femme spécialisée dans les domaines de l'éducation nationale. Nous lui souhaitons une heureuse présidence et de la joie dans ses nouvelles fonctions !

Enfin, Mme Eder, 2^{me} vice-présidente de la Fédération internationale, donna les nouvelles trop rares des membres les plus connus des autres pays et parla de l'activité réduite de certaines associations nationales. Et en fin de séance la section de Bâle invita l'Association à siéger l'an prochain dans la charmante ville du Rhin, ce qui fut accepté avec acclamation.

Un banquet très simple, mais très bien servi, dans l'hôtel même où avait eu lieu l'assemblée, réunit les convives placés par des cartes pour établir de nouveaux contacts. Des paroles de remerciements et de reconnaissances, une rumeur de conversations, de gaîté... Puis sous la pluie et la brume, les membres de l'Association se rendirent au Nouveau Musée ethnographique. M. le professeur Pittard et son assistante Mme Lobiger-Dellenbach firent les honneurs des collections admirablement disposées dans de spacieux locaux.

Il est intéressant d'avoir, après de telles journées, l'opinion d'une déléguée novice : cette collègue m'a confié ses impressions. Elle a été frappée de la courtoisie des discussions, de la clarté des idées, de la brièveté des rapports, et avant tout de l'esprit de conciliation qui n'ont cessé de régner dans cette assemblée. Il lui est apparu que l'Association suisses des femmes universitaires était animée du désir ardent de faire de la Suisse un pays uni et solide où la liberté de penser et de travailler pouvait subsister. Commencée par une conférence d'inspiration patriotique mais scientifiquement préparée, terminée par la visite d'un musée scientifiquement ordonné et consacré à l'étude du monde entier, cette session de 1941 était l'illustration de la devise qui nous fut transmise à Schwyz en cette année de commémoration : *Eidgenossenschaft, Wissenschaft, zweierlei Dienst.*

M. Jt.

Une recommandation aux ménagères

à l'occasion du prochain recensement fédéral

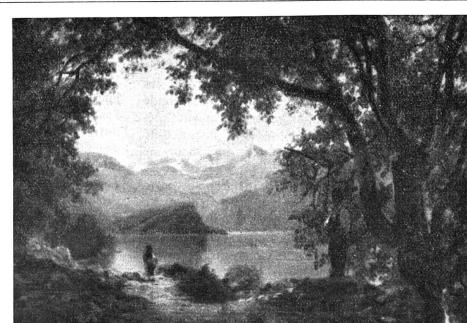
Cette recommandation de notre collègue, le Schw. Frauenblatt, nous nous en faisons chaleureusement l'écho : que toutes celles qui se débattent dans les difficultés actuelles pour tenir un ménage ne répondent pas, comme par le passé, à la question « Quelle profession ? » par le terme bref et inexact : « Point ! »

Car non seulement ainsi, elles contribueront à faire prendre davantage en considération toute leur peine, mais encore elles nous fourniront de

précieuses indications pour obtenir, plus tard, que soit reconnue la valeur économique de leur activité. Donc, Mesdames, inscrivez-vous comme ménagères sur les formulaires qui vous seront remis, et soyez-en fiers !

Encore la nationalité de la femme mariée

On se souvient qu'en hiver 1939-40, le Tribunal fédéral avait traité de deux cas de nationalité de femmes suisses ayant épousé des ressortissants français (voir les numéros 586 et 588 du *Mouvement Féministe*). Ces deux femmes désiraient ardemment conserver leur



Paysage suisse par Karl Girardet, que reproduit une des cartes postales de Pro Juventute.

(Voir article en 3^e page).

¹ Voir le *Mouvement* N° 586 et 588.